



Commerce des services

YÉMEN

LISTE FINALE D'EXEMPTIONS DE L'ARTICLE II (NPF)

(Seul le texte anglais fait foi)

YÉMEN – LISTE D'EXEMPTIONS DE L'ARTICLE II (NPF)

Secteur ou sous-secteur	Description de la mesure, y compris les raisons pour lesquelles elle est incompatible avec l'article II	Pays auxquels la mesure s'applique	Durée projetée	Conditions qui rendent l'exemption nécessaire
Transports terrestres	Promotion des accords de transport et de transit	Pays avec lesquels des accords bilatéraux ou plurilatéraux ont été ou seront conclus	Indéterminée	Nécessité de promouvoir le tourisme, les exportations et le commerce des services de transport, notamment avec les pays voisins
Transports maritimes	Établissement des procédures, taxes et règlements spécifiques en matière de transport maritime applicables aux navires des pays concernés	Pays avec lesquels des accords bilatéraux ou plurilatéraux ont été ou seront conclus	Indéterminée	Faciliter la navigation
Services audiovisuels: - Production et distribution de programmes de télévision et d'œuvres cinématographiques	Mesures fondées sur des accords de coproduction d'œuvres audiovisuelles, qui accordent le traitement national aux œuvres audiovisuelles visées par ces accords	Pays avec lesquels des accords bilatéraux ou plurilatéraux ont été ou seront conclus	Indéterminée	Ces accords visent à promouvoir les liens culturels entre les pays concernés.
Services audiovisuels: - Production et distribution de programmes de télévision et d'œuvres cinématographiques	Mesures accordant le bénéfice de programmes de soutien aux œuvres audiovisuelles et aux fournisseurs de ces œuvres qui satisfont aux critères de l'origine	Pays avec lesquels des accords bilatéraux ou plurilatéraux ont été ou seront conclus, dans le domaine de la coopération culturelle	Indéterminée	Ces programmes visent à préserver et à promouvoir l'identité culturelle des pays avec lesquels le Yémen entretient des liens culturels de longue date.